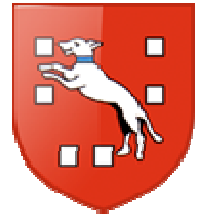
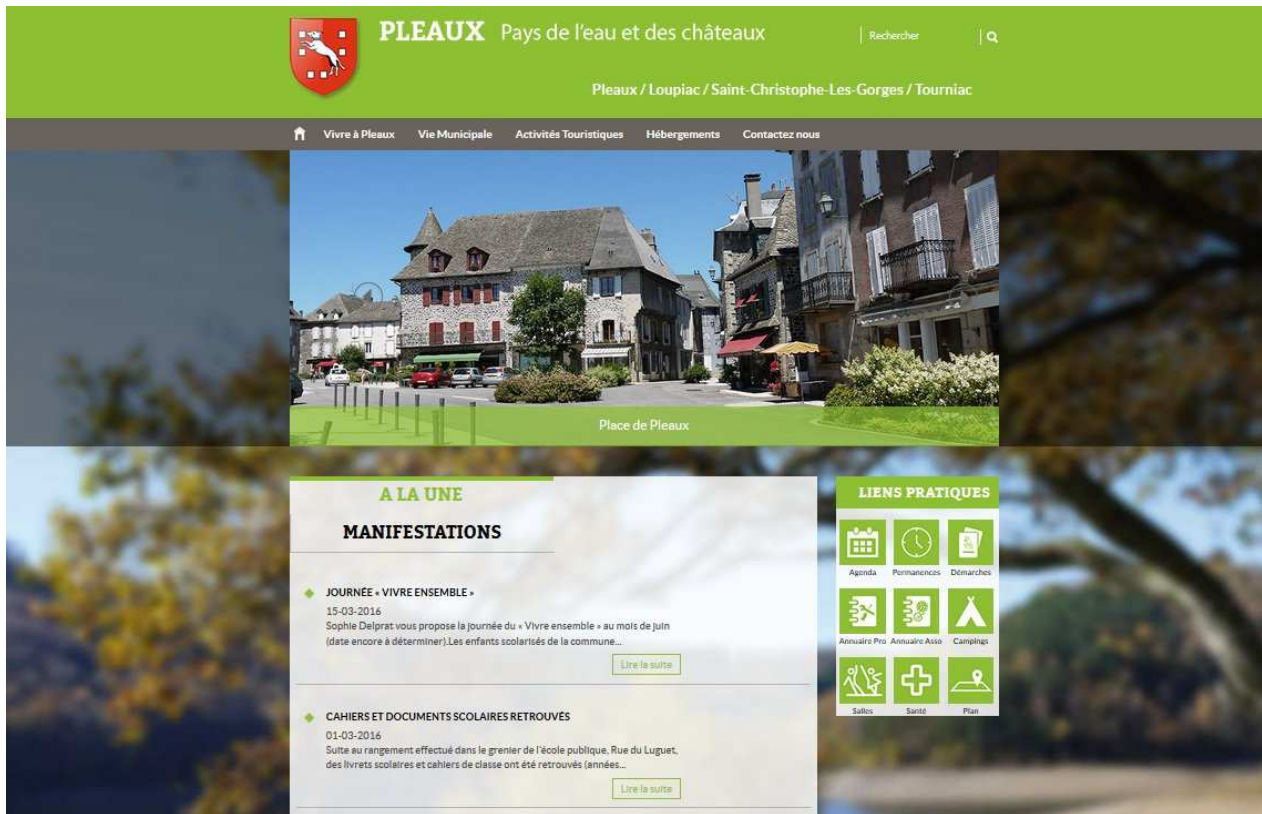




# Le Bulletin Municipal de Pleaux



N° 6 – Avril 2016



*Pleaux se dote de deux nouveaux sites internet portables sur téléphone et tablettes, voir point IV*

## I – Activités des conseillers municipaux

L'examen des comptes 2015, les prévisions budgétaires 2016 et les investissements ont occupé l'essentiel des débats du Conseil Municipal du 25 mars.

### Les budgets annexes

**L'eau** : Ce budget dont la seule ressource propre au service est l'encaissement de la surtaxe sur le prix de l'eau perçue par la SAUR permet néanmoins de dégager une capacité de financement pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable. Certains d'entre eux, notamment le remplacement de la canalisation et des branchements particuliers pour partie des rues du Bocage et du Souqueyroux, n'ont pu se réaliser comme prévu l'année passée du fait d'un retard de l'entreprise. Ils devraient être exécutés courant deuxième trimestre 2016. Dans le cadre du futur aménagement de la rue du Bournat, les crédits réservés à ce budget permettront d'imputer la dépense relative au renouvellement du réseau de cette rue.

De plus des travaux négociés par la Collectivité et visant à améliorer l'efficacité du service de l'eau ont été réalisés et pris en charge par la SAUR pour un montant global de 90 000 €. Ils concernent essentiellement la pose de compteurs dans les bâtiments communaux, la pose de compteurs de sectorisation avec télé-relevés, la mise en place d'un réenclencheur automatique de chlore à la station de Meissac et l'installation prochaine de deux postes de chloration intermédiaires à Pleaux et à Longayroux.

Autres précisions importantes concernant les études en cours dans ce domaine et au titre :

- *de la ressource en eau des vallées glaciaires de la Maronne et de la Bertrande*, les difficultés liées aux autorisations des propriétaires et exploitants pour la mise en place des sondages ont pu être récemment levées, cette contrainte a généré un retard dans la procédure administrative ; de ce fait la réalisation de forages sur les sites les plus favorables identifiés après sondages et les essais de pompage longue durée seront réalisés en 2017.
- *de la délégation du service public d'eau potable*, le contrat avec la SAUR arrivant à terme le 31 décembre 2016, les élus ont fait le choix du principe de déléguer ce service sous la forme d'affermage (situation actuelle) et pour une durée de 5 ans. Le cahier des charges devant servir à la mise en concurrence est en cours de finalisation.

**L'assainissement** : Les redevances d'assainissement des habitations raccordées au réseau constituent l'essentiel des recettes du service, ce qui a permis en 2015, outre d'assurer les charges d'exploitation de la station d'épuration du bourg de Pleaux, le renouvellement de certains équipements des installations de traitement (développé dans le bulletin n° 5).

Une étude va être prochainement engagée dont l'objectif sera de mettre en conformité l'assainissement du bourg et de la Cité de Loupiac. Les données ainsi recueillies permettront d'actualiser le diagnostic de 1999 et de mener les investigations complémentaires qui permettront d'orienter le choix de la filière de traitement la mieux adaptée.

**Les campings** : Les recettes en constante progression permettent, conformément à la volonté de l'équipe municipale, d'accroître la capacité des hébergements touristiques du Camping d'Entassit. Cela s'est traduit par l'installation de six mobil homes en 2015 et de deux autres -de capacité 6/8 personnes- en ce début d'année 2016.

Il est également à noter la réalisation d'une dalle béton sous l'espace d'activités couvert et par les agents des services techniques de travaux de rénovation des bâtiments visant à rendre plus accueillants les locaux et par conséquent les séjours des résidents.

**Le Lotissement du Cros d'Aymont** : 2 lots restent encore à la vente dont un fait l'objet d'une réservation. Cette opération sera totalement soldée dès lors que la totalité des ventes sera réalisée et le prêt soldé en 2022.

### **Le budget général**

**Les comptes de l'exercice 2015** font ressortir un excédent global de fonctionnement d'un montant de 821 309,96 €. Cette somme est affectée comme suit au budget 2016 :

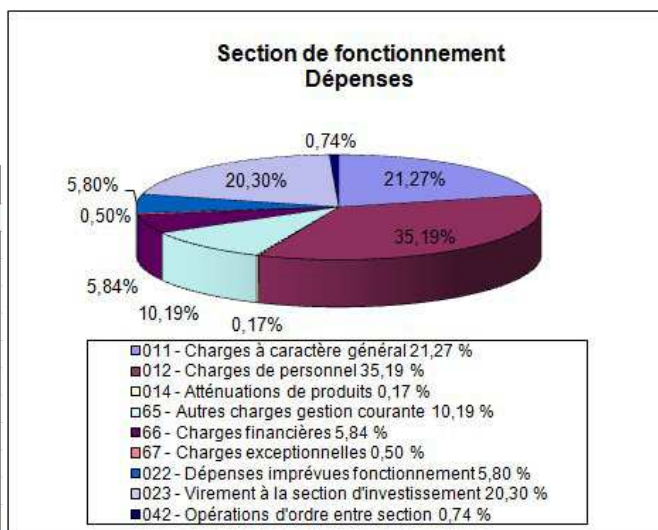
- 480 639,36 € en section d'investissement correspondant au besoin de financement de la dite section ;
- 340 670,60 € en report d'excédent de la section fonctionnement. Ce chiffre en augmentation d'environ 81 000 € par rapport à celui de l'année précédente traduit les efforts consentis par la municipalité pour aboutir à une gestion maîtrisée et rigoureuse des dépenses.

Les investissements ont principalement concerné en 2015 l'immeuble "mairie" (bureaux du rez-de-chaussée, sanitaires et menuiseries extérieures), le City Stade, la voirie (réfection partielle de sept Voies Communales), l'éclairage public (installation en particulier de lampes de type *led* Avenues des Estourocs et du Puy Mary), l'acquisition de la propriété "Audebert" et le remplacement de fenêtres dans divers bâtiments des communes associées.

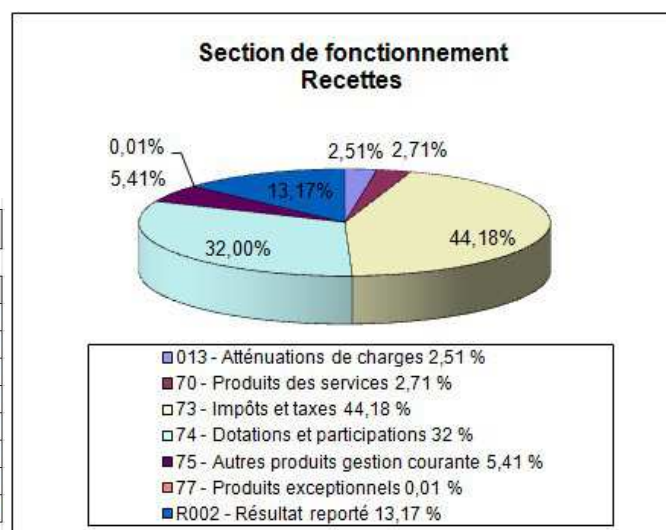
## Le budget 2016

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement	
Chapitre	Dépenses
011 - Charges à caractère général 21,27 %	550 000,00
012 - Charges de personnel 35,19 %	910 000,00
014 - Atténuations de produits 0,17 %	4 481,20
65 - Autres charges gestion courante 10,19 %	263 450,00
66 - Charges financières 5,84 %	151 000,00
67 - Charges exceptionnelles 0,50 %	12 925,00
022 - Dépenses imprévues fonctionnement 5,80 %	150 000,00
023 - Virement à la section d'investissement 20,30 %	525 000,00
042 - Opérations d'ordre entre section 0,74 %	19 143,80
<b>Total :</b>	<b>2 586 000,00</b>



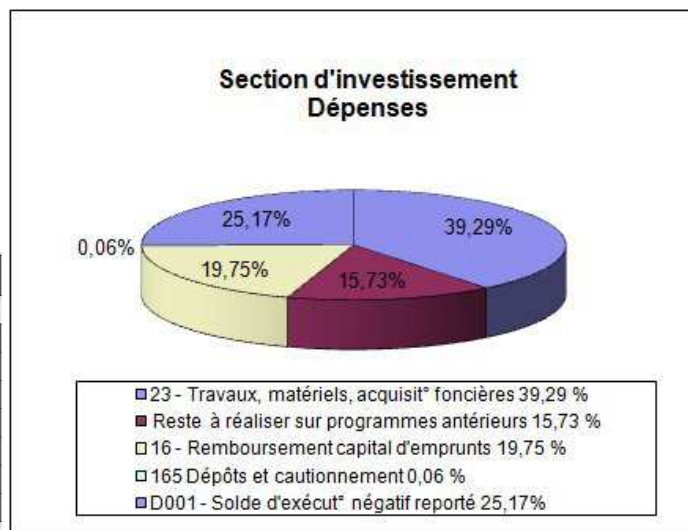
Section de fonctionnement	
Chapitre	Recettes
013 - Atténuations de charges 2,51 %	65 000,00
70 - Produits des services 2,71 %	70 100,00
73 - Impôts et taxes 44,18 %	1 142 580,00
74 - Dotations et participations 32 %	827 401,00
75 - Autres produits gestion courante 5,41 %	140 000,00
77 - Produits exceptionnels 0,01 %	248,40
R002 - Résultat reporté 13,17 %	340 670,60
<b>Total :</b>	<b>2 586 000,00</b>



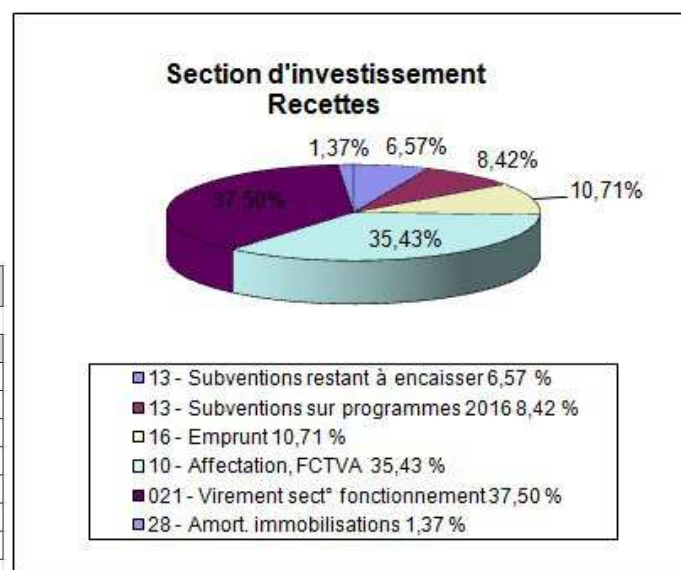
Trois enseignements majeurs se dégagent de la section de fonctionnement qui sont :

- la volonté des conseillers de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux ; toutefois il est à noter que les bases d'imposition ont été revalorisées par l'administration fiscale de 1% ce qui impliquera néanmoins une hausse pour les contribuables du même ordre ;
- de conforter le chapitre des dépenses imprévues qui passe de 95 000 € en 2015 à 150 000 € en 2016 et afin de constituer une réserve financière qui pourrait compenser une baisse des attributions de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et éligibilité à la part "cible" de la Dotation de Solidarité Rurale) et à une augmentation des contributions ;
- d'augmenter de 31 000 € par rapport à 2015 l'autofinancement des investissements (chapitre 023) ce qui limite d'autant le recours à l'emprunt.

Section d'investissement	
Chapitre	Dépenses
23 - Travaux, matériels, acquisit° foncières 39,29 %	550 000,00
Reste à réaliser sur programmes antérieurs 15,73 %	220 287,64
16 - Remboursement capital d'emprunts 19,75 %	276 500,00
165 Dépôts et cautionnement 0,06 %	860,64
D001 - Solde d'exécuto° négatif reporté 25,17%	352 351,72
<b>Total :</b>	<b>1 400 000,00</b>



Section d'investissement	
Chapitre	Recettes
13 - Subventions restant à encaisser 6,57 %	92 000,00
13 - Subventions sur programmes 2016 8,42 %	117 900,00
16 - Emprunt 10,71 %	150 000,00
10 - Affectation, FCTVA 35,43 %	495 956,20
021 - Virement sect° fonctionnement 37,50 %	525 000,00
28 - Amort. immobilisations 1,37 %	19 143,80
<b>Total :</b>	<b>1 400 000,00</b>



La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 400 000 € dont 220 287 € au titre des dépenses engagées sur des programmes d'investissement figurant au budget précédent et qui sont principalement l'aménagement de la Maison des Chasseurs, la création des WC publics accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, la rénovation de logements communaux (St Charles, Carmes) et de l'éclairage public (Place Georges Pompidou notamment).

Ce budget va permettre la réalisation des projets suivants :

- L'aménagement de la Rue du Bournat dont l'estimation des travaux s'établi à environ 310 000 € TTC. Compte tenu de sa fréquentation et de sa configuration étroite, des dispositions de sécurité s'imposent : plateaux ralentisseurs, cheminement piétons, piste cyclable, zone partagée et accessibilité des trottoirs aux personnes à mobilité réduite. De plus l'état de vétusté des réseaux d'eau et d'assainissement rend indispensable leur remplacement. Est également prévu l'enfouissement -pour partie de la rue- du réseau électrique restant aérien. En terme de calendrier et compte tenu des délais administratifs d'attribution des marchés aux entreprises, les travaux de réseau seront réalisés à l'automne, les préparations de chaussée et de trottoirs au début de l'année 2017 suivront ensuite les enrobés au printemps. Des demandes de subventions ont été déposées : auprès des services de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), du Conseil Départemental (pour travaux de chaussée sur R.D.) et dans le cadre des amendes de police (pour aménagements de sécurité).
- La rénovation de l'éclairage public. Engagée en 2015, c'est un volume de travaux de près de 320 000 € H.T. qui est en cours de réalisation. Des lampes dite led à réduction de puissance vont remplacer les lampes dite à vapeur de mercure particulièrement énergivores et désormais plus commercialisables. Cela concerne 323 points lumineux sur les quatre communes associées. Après les Avenues du Puy Mary, des Estourocs et la

Place, les rues convergeant vers le centre-bourg vont elles aussi bénéficier d'une rénovation complète de l'éclairage public ainsi que les cinq lotissements pleaudiens. Des projecteurs *led* vont également être installés pour la mise en valeur de la maison Saint-Charles et de la Tour du Luguët. Ce programme de travaux pris en charge par le Syndicat d'Energies à 50 % de son coût bénéficie en outre d'une subvention de 25 % portée par la Communauté de Communes du Pays de Salers au titre de la labellisation "*Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte*", soit donc une participation communale d'environ 80 000 €. Ces investissements auront à court terme pour effet une baisse significative des dépenses d'électricité.

- La poursuite des travaux de réfection de la voirie va concerner cette année certaines portions de Voies Communales de Fages, de Laborie, du Puech de Brousse (Pont de Prades), du Chaumeil, de La Vialotte, de Beth ainsi que la Rue des Rosiers. Une somme de 120 000 € est allouée pour cette opération dont un financement est sollicité auprès de l'Assemblée Départementale dans le cadre du *Fonds Cantal Solidaire* qui remplace le *Fonds d'Equipement des Communes Rurales*.
- Des crédits sont également réservés pour divers travaux dans les bâtiments communaux, pour le renouvellement de matériel des services techniques et pour l'accessibilité des Etablissements de la commune Recevant du Public ayant fait l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (opération planifiée sur 6 années).
- Enfin une étude préalable à un programme de restauration de l'Eglise de Pleaux a été décidée. Elle fait suite à une visite en novembre 2015 de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, visite ayant mis en évidence certains travaux à engager dans les prochaines années. Une demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été initiée dans le but d'inscrire l'ensemble de l'Eglise au titre des Monuments Historiques (seul le clocher bénéficie d'une protection) ce qui permettrait d'obtenir des subventions (DRAC, Etat, Région, Département, Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français).

Pour conclure, un emprunt d'un montant de 150 000 € est nécessaire afin d'assurer le financement des investissements. Toutefois le désendettement se poursuit, il est de 126 500 € sur l'exercice 2016 compte tenu du capital remboursé (chapitre 16). Désendettement qui représente pour les trois premières années du mandat (2014-2015-2016) 15 % du montant de la dette du budget général. Et cela malgré des investissements qui s'élèvent (tous budgets confondus) pour cette année à près de 1 000 000 €.

## **II - Actualités de Pleaux**

### **Agenda**

L'agenda complet est posté sur le site et il est constamment mis à jour en temps réel en fonction des signalements qui sont transmis à la Mairie.

**Pensez, commerçants, associations, clubs, sportifs, écoles et collège à informer la mairie des manifestations auxquelles vous conviez le public.** Sous réserve de la réglementation s'imposant aux services publics, le webmaster les intégrera à l'agenda du site.

Nous ne signalons dans ce bulletin que les manifestations dont la Mairie a pris la responsabilité et dont les dates sont d'ores et déjà fixées:

- Samedi 23 avril, signature de la Charte de Station Verte

Cette cérémonie aura lieu samedi 23 avril 2016 à partir de 11 heures à la mairie de Pleaux. Lors de cette cérémonie, nous accueillerons plusieurs responsables de la Fédération Nationale des Stations Vertes, dont le vice-président, Monsieur DUBOISSET qui remettra la Charte Station Verte à notre commune. Il nous présentera également les engagements et les atouts générés par le label, ainsi que les actions réalisées par la Fédération. Cette manifestation sera aussi l'occasion pour nos responsables locaux (élus et référents) de présenter les actions menées depuis 2 ans sur nos communes.

➤ Samedi 7 mai, Fête de l'écotourisme à Entassit

La Station Verte de Pleaux organise cette année la première Fête de l'Ecotourisme, manifestation initiée par la Fédération Nationale des Stations Vertes. Elle aura lieu **samedi 7 mai 2016** dans l'enceinte du camping de Pleaux.

Au programme : deux randonnées (un départ à 10h30 et un 2ème départ à 14h30 sur 2 circuits différents) avec restauration sur place où les Régalades Fermières proposeront leurs produits du terroir. Le programme plus détaillé sera posté sur le site.

Au cours de la journée, découverte des infrastructures du camping (mobil homes) avec un stand présentant les animations 2016 et éventuellement le site internet de Pleaux.

## Ecoles

➤ Le camion des mots à Pleaux le 8 février

Le "camion des mots " est une semi-remorque aménagée en véritable studio permettant aux élèves de se faire filmer « en live ».

Proposée par la municipalité de Pleaux, cette animation favorise l'apprentissage de la langue française en mettant l'accent sur la mémorisation et la diction. Par la prise de vue directe, elle donne aussi l'occasion de visionner sa propre posture.

Encadrée par une équipe de professionnels de la vidéo (un réalisateur et un cadreur) cette activité se déroule en trois phases :

- ✚ Avant que le camion arrive, un travail de mise en scène, de conception des décors ainsi qu'une étude de la langue française visant à comprendre le pouvoir des mots se fait en classe. A la fois auteurs et acteurs de leur film, les élèves apprennent à mettre les mots en son et en image.
- ✚ Une session d'une heure est proposée à chaque classe dans laquelle les élèves découvrent la régie, le matériel et une vidéo sur l'éducation à l'image expliquant les secrets de la fabrication d'un film. Ensuite ils jouent sur le plateau d'enregistrement. Silence, on tourne ! A la fin des trois prises, ils regardent leur prestation et développent leur esprit critique.
- ✚ Après la venue du « Camion des Mots » une cassette vidéo est remise à chaque enseignant pour leur consultation en classe. Une diffusion sur les sites Internet des partenaires est également faite avec une possibilité de participer à la cérémonie de la fête des mots en fin d'année scolaire où les lauréats sont invités à Paris.

Les équipes enseignantes et les élèves de l'école et du collège ont complètement joué le jeu et ont préparé en amont des scénettes qui ont été filmées sur les thèmes suivants :

- CP-CE1-CE2 « Le petit sapin vert ».
- CM1-CM2 « On est tous pareil ».
- La classe de 5ème « La ronde des mots-valises »
- La classe de 4ème « Défense et illustration de la langue française »

Une expérience ludique, unique et pédagogique que la communauté scolaire de Pleaux a beaucoup appréciée et qui a fait l'objet d'un reportage sur FR3 Auvergne le jour même.

Retrouvez les scénettes sur : <https://www.camiondesmots.fr/recherche-avancee>

➤ Les anciens cahiers de l'école :

A la faveur du rangement des greniers, nous avons mis à disposition de certaines familles de Pleaux, d'anciens cahiers d'école. Il en reste encore (liste sur le site). Ils sont disponibles à l'accueil de la Mairie jusqu'au mois de septembre.

## Piscine

A partir du 1er Juin 2016, la piscine municipale ouvrira ses bassins. Robin, le maître nageur de l'été dernier, revient pour redonner l'envie et le goût de la natation. Il proposera comme l'an dernier des activités (cours de natation, aquagym...) mais aussi certains jours de la semaine (horaires à définir) l'ouverture des bassins à nos écoles et au collège.

Nous lui souhaitons une très bonne saison estivale.

## Nouveaux venus

- Fanny Brajou, originaire de Loupiac, installe à Pleaux un nouveau salon de coiffure : « L'Hair de Fanny » à l'ancienne adresse du cabinet de kiné de Frederic Irondelle, face à la mairie. Ce salon ouvert aux hommes, femmes et enfants a ouvert le 1er avril et peut être joint au 09.82.20.25.08.
- Maelle Auberger, originaire de Moulins (Allier) vient de rejoindre comme ostéopathe l'équipe de la Maison médicale de Pleaux. Ses consultations à Pleaux sont trois jours par semaine le matin sur rendez-vous à la Maison médicale. Elle interviendra aussi à domicile.

## III - Actualités des Communes associées

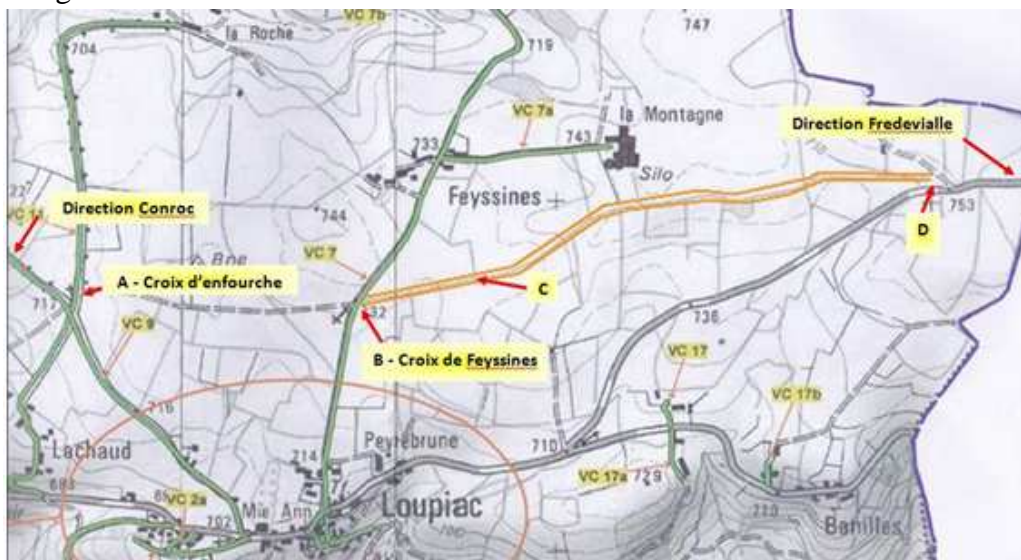
### Nouveaux horaires dans les mairies de Loupiac et Saint Christophe.

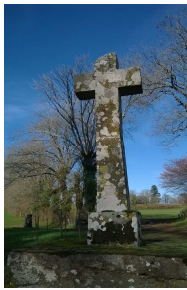
Les jours de permanence n'ont pas changé mais les temps d'ouverture de ces mairies ont été diminués d'une demi-heure par jour.

Elles ouvriront un quart d'heure plus tard (à 8h15 les matins et 13h45 les après-midi) et fermeront un quart d'heure plus tôt (à 11h45 les matins et 16h45 les après-midi).

## Loupiac

- Travaux : Au bâtiment de la mairie des fenêtres ont été remplacées par des menuiseries double vitrage à la salle polyvalente et au local technique.
- Marche à pied : Après la randonnée du Château de Branzac ouverte l'an passé, un second chemin piétonnier d'environ 2,5 km vient d'ouvrir sur la commune. Cet ancien chemin reliait Saint Christophe à Salers. Il débouche sur la commune de Loupiac entre la gare et Meallet puis monte à La Borie, rejoint la croix d'Enfourche (A), puis la croix de Feyssines (B), dépasse la grange de Courbon et se dirige vers la commune de Sainte Eulalie en direction de Freydevialle en croisant la D 337 (D). Résultat d'une conjonction d'efforts de désherbage et tronçonnage, y compris par des particuliers bénévoles notamment pour la portion B/C, il est plat et ombragé.





A - Croix d'Enfourche



B - Croix de Feysine

De la croix d'enfourche à la croix de Feysine : 780m (chemin déjà utilisé).

De la croix Feysine au point C : 350m (chemin ouvert bénévolement par un particulier).

Du point C à l'intersection de la départementale D337 : 1400m (chemin ouvert en février 2016).

De la croix d'enfourche à la départementale D337 : 2530m (chemin plat, ombragé).

- Eglise Saint Loup : Les statues de St Loup et St Pierre, en bois polychrome d'époque baroque, ont été restaurées par Catherine BURGUES, Sculpteur, Restaurateur d'Objets d'Art et ont retrouvé leur place de chaque côté du chœur.

### Saint Christophe Les Gorges

- Travaux : Avec le concours de la DDT, vont être entrepris des travaux entre la croix de Betaille et Farges pour réfection des écoulements d'eaux pluviales
- Circulation : Après requête des riverains auprès du maire délégué, une étude de la DDT a pu être lancée. Suite à celle-ci, une limitation à 70 km/h sera mise en place pour la traversée du lieu-dit "Le Raynal".
- Nouveaux venus : A Longayroux, l'Auberge du Lac a été rachetée par une famille avec trois enfants, venant de Perpignan, qui s'installera en avril. Elle compte pouvoir ouvrir pour la saison.

### Tourniac

- Le **Comité des Fêtes de Tourniac** réuni en Assemblée Générale, vendredi 4 mars 2016, a reconduit l'ensemble du bureau.  
Les 2 principales dates des festivités 2016 ont été arrêtées : Fête de la St Victor, samedi 16 juillet 2016 (concours de pétanque, messe, repas, animation musicale et feu d'artifice) ; Fête du Pain au village de Saligoux, dimanche 7 août 2016.
- Lors de l'Assemblée Générale du **Club St Victor** (le 21 novembre 2015), le bureau a été renouvelé Josette ANTIGNAC, présidente et Simone GREGOIRE, secrétaire ont souhaité se retirer de leurs fonctions après de nombreuses années au service du Club. Ainsi, Marcelle JALADIS, Simone BROSSARD et Francine BERT ont été élues respectivement présidente, vice-présidente et secrétaire. Henri BERT poursuivant, quant à lui, sa fonction de Trésorier.  
Le Club St Victor, toujours aussi actif, a pu réaliser de nombreuses manifestations au cours de cet hiver. Galette des Rois, réunion Promo confort, repas et concours de belote ont permis à tous les membres de partager de bons moments d'échange et de convivialité.
- Outre les travaux habituels (curage des fossés, décorations de Noël, élagages et entretiens divers sur la commune) au cours de cet hiver, parfois pluvieux, Patrick, notre agent technique a fabriqué **2 hôtels à insectes**. Ils seront prochainement installés sur des chemins de randonnées (un à Tourniac et un à Pleaux).



En effet, la commune de Pleaux avec ses communes associées a obtenu le label Station Verte et l'installation de ces hôtels à insectes est un exemple concret de développement de la biodiversité (un engagement fort de la charte Station Verte). Chacun d'entre nous pourra au gré d'une promenade découvrir ces belles réalisations. Un grand merci à Patrick pour son savoir-faire.

## IV - Modernisation des sites internet de la municipalité

La municipalité de Pleaux a été précurseur dans la mise en ligne d'un site propre puisque le premier, resté assez confidentiel, a été mis en place en 1998. Un site modernisé a été refait en 2013.

La nouvelle équipe municipale, sensible au fait que cet instrument devienne un véritable **outil de promotion** de la commune, a souhaité le refondre pour deux raisons principales :

- faire en sorte qu'il soit « **portable** », c'est-à-dire lisible sur des téléphones ou des tablettes puisque ce sont les instruments maintenant privilégiés de connexion, notamment pour les visiteurs temporaires de notre région. Or, l'ancienne version ne permettait ni cette lisibilité ni cette mobilité.
- faire en sorte qu'il soit **constamment mis à jour** car facile à maîtriser. Dans cette perspective, quatre autres personnes ont été formées autour du webmaster en titre, Nadia Gasquet, de façon à ce que l'actualisation du site soit susceptible d'être faite à tout moment par toute une équipe, dont trois conseillers municipaux.

Le nouveau site tend :

- à promouvoir la **qualité de vie dans notre Commune** tant pour ses habitants que pour ses visiteurs. Les principaux onglets reflètent cet objectif :
  - **Vivre à Pleaux**
  - **Vie municipale**
  - **Activités touristiques**
  - **Hébergements**
- à rendre plus accessibles certaines **informations d'urgence** en cliquant sur le lien **santé**.
- à être modulable de façon à y intégrer au fur et à mesure de nouveaux services à la demande.

La qualité de la conception du nouveau site, sa **souplesse** et sa **pertinence** par rapport aux enjeux de notre commune ont été renforcées du fait que la matrice en a été élaborée par un Pleaudien, qui a mis au service de cette tâche non seulement ses compétences mais son attachement profond à notre commune, David Peyral, de « L-au-Carré », société d'édition basée à Pleaux.

Par ailleurs, **pour promouvoir le tourisme**, et notamment la pêche, nous avons redessiné et rassemblé en un seul site, [www.camping-pleaux.fr](http://www.camping-pleaux.fr) qui sera plus lisible sur le net et donc mieux référencé, les **deux campings municipaux**.

Ces nouveaux instruments seront en **ligne à partir du 15 avril**. Nous vous invitons non seulement à les découvrir mais à participer à leur amélioration en contactant la municipalité sur tous points à l'adresse mail : [pleaux@wanadoo.fr](mailto:pleaux@wanadoo.fr).

En particulier nous avons l'intention de développer les **services d'entraide**, comme le covoiturage pour remplacer les transports à la demande, sur lequel nous sommes en train de travailler. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les transmettre.

Ce site est pour **les** Pleaudiens mais c'est aussi celui **des** Pleaudiens.

**Appropriiez-le vous ...**

## V - Ramassage des déchets verts

La déchetterie d'intérêt communautaire est ouverte au public aux horaires suivants :

16h30 – 18h30 du lundi au vendredi

9h30 – 12h00 le samedi

Ces horaires s'appliquent également à la collectivité et **ce sans dérogation possible**.

Cette contrainte temps rend impossible le ramassage dans le bourg des déchets verts et des branchages du mardi matin. En effet, les volumes collectés (les non professionnels de l'entretien des jardins les laissant aussi à la charge de la collectivité) ne permettent pas une mise en décharge aux horaires imposés.

**A compter du 18 Avril**, la commune ne sera plus en mesure d'assurer ce service.

En revanche pour les personnes désirant s'équiper d'un **composteur**, une aide financière pourrait être attribuée par la commune. Il vous est donc demandé, si vous êtes intéressé, de vous inscrire en mairie qui y répondra dans le cadre d'une commande groupée. Cette disposition permettrait de satisfaire le plus grand nombre de nos concitoyens habitant le bourg.

D'autre part le ramassage des encombrants le premier mercredi de chaque mois est maintenu. Cependant, il est nécessaire d'en faire la demande au préalable dans les mairies respectives :

**Mairie de Pleaux** - 04.71.40.41.18

**Mairie de Loupiac** - 04.71.69.24.13

**Mairie de St-Christophe-les-Gorges** - 04.71.69.41.10

**Mairie de Tourniac** - 04.71.40.46.80

## VI - Le mot du maire

Rendre à Pleaux et ses communes associées toute leur vitalité est une œuvre collective. La municipalité s'y est engagée mais elle n'y parviendra qu'avec la collaboration de tous ses habitants qu'ils soient là en permanence ou de manière plus saisonnière.

Chacun peut y contribuer que ce soit par de petits gestes ou des investissements significatifs.

Des petits gestes de tous les jours peuvent améliorer la propreté des rues et des parcs, économiser les dépenses publiques et préserver le territoire. Une tonne de plastique non triée représente 220 euros de recette en moins et 112 euros de dépense d'incinération en plus ; soit un manque à gagner de 332 euros par an pour notre Syndicat Intercommunal (SIETOM de Drugeac).

Privilégier l'offre locale, c'est maintenir nos commerces, nos artisans, nos écoles qui font de Pleaux une ville vivante et accueillante, chacun doit y contribuer.

Le dynamisme d'une collectivité dépend de l'engagement citoyen de chacun, d'autant plus à l'échelle locale. Démonstrons-le à Pleaux en préservant sa qualité de vie et son avenir.